

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

SYNDICAT **du SERTAD**
Population desservie : 42 739 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a 6 UDI au niveau du syndicat du SERTAD : Melle – Saint-Martin (UDI A), Pamproux Soudan Bougon (UDI B), SERTAD distribution (UDI C), Lambon Prahecq (UDI D), Lambon Fressines (UDI E) et Lambon François (UDI F).

La distribution d'eau est assurée en régie **par le SERTAD**.

Origine de l'eau :

UDI A : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard,

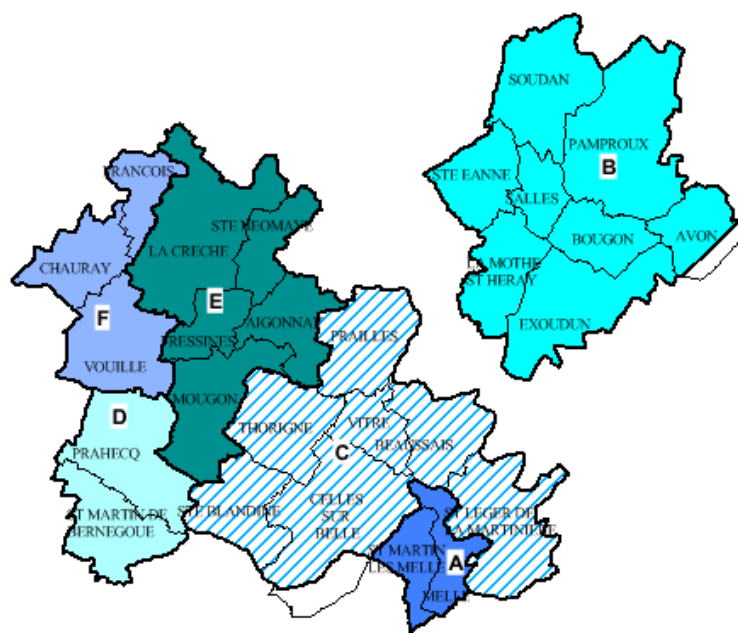
UDI B : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (1/3) (Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourgueil,

UDI C : Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard,

UDI D : Alimentée par un mélange réalisé à partir du captage de La Fiee des Lois (1/4) et des prises d'eau de la Sèvre Niortaise (1/4) et de la Touche Poupard (1/2)

UDI E : Alimentée par un mélange 50/50 à partir des prises d'eau de la Sèvre Niortaise et de la Touche Poupard.

UDI F : Alimentée par un mélange à partir d'un achat au SECO (1/3) et du mélange 50/50 entre la Sèvre Niortaise et la Touche Poupard.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité (La Touche-Poupard, La Chancelée, La Roche Ruffin) bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les pesticides) à l'usine du SERTAD, et de désinfection pour les autres productions.

Contrôle : Sur l'année 2018, **144 analyses (4175 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2018	UDI A	UDI B	UDI C	UDI D	UDI E	UDI F	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.04	0.15	0.06	0.06	0.05	0.05	2
DURETE (TH en °F)	14.1	16.6	14.1	20.7	19.6	22.6	
FLUOR (en µg/l)	230	1040	230	210	170	150	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	10.6	6.6	10.2	19.9	23.4	21.9	50 mg/l

Bactériologie

➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses sur les UDI A, D, E et F (100 % de prélèvements conformes aux limites de qualité). Un dépassement de la référence de qualité a été observé sur les UDI F, C et A (Germes non fécaux).

Turbidité

➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2018, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé sur l'ensemble des UDI.

Dureté

➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est moyennement dure.

Fluor

➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés, à l'exception de l'UDI B pour laquelle ces apports ne sont pas nécessaires.

Nitrates

➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides

➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2017 à la sortie des réservoirs et des usines sont restées **inférieures à la limite de qualité réglementaire** admise en distribution sur l'UDI B. Des dépassements de la limite de qualité concernant une molécule, sur les 147 recherchées, ont été relevés sur les UDI A, C, D, E et F. Des travaux et recherches sont engagés par les syndicats d'eau pour répondre aux exigences réglementaires et abaisser les valeurs résiduelles contenues dans les eaux distribuées.

Plomb

➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2017.

Avis Sanitaire: Eau de qualité moyenne

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer**.
- Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet>